



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-344**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 juin 2022, le « *Règlement numéro 2022-344 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre le polyéthylène comme matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments d'utilité publique* ».

Ce règlement modifie le *Règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton* afin de permettre l'utilisation du polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments d'utilité publique.

Le 11 août 2022, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 18^e jour du mois d'août de l'an 2022

Directeur général
et greffier-trésorier,

Nabil Boughanmi